



SAMEDI 6 FEVRIER 2021 - BOUAYE

PERSONNES PRESENTES : J. GARREAU (Maire Bouaye), A. FONTAINE (CM. Malville), M. GANDOLPHE (Adj. St Herblain), H. LEBEAU (CMD Couëron), M.P. RATEZ (Adj. Bouaye), D. DEVAIS (CM Bouaye), A. BUGUET (CD Pornic Agglo), A. FERRE (CD Pornic Agglo), J.M. HAINIGUE (CD Pornic Agglo), J. HEDIN (CD Estuaire & Sillon), A. ROUSSEAU (Adj.Cordemais), P. HIDROT (Adj. Port Saint Père), P. GROLIER (Maire Saint Léger les Vignes), D. GUILLAUME (Adj. Saint-Léger les Vignes), A. CHIRON (CM Malville), Jérémy BALDELLI (CM Malville), A. MERIAIS-FABER (CD Sud Estuaire), P. BEILLEVAIRE (CM St Mars de Coutais), M.P. DOUAUD (Adj. Corsept), H. PITARD (CM Corsept), B. BONNET (CD Imagine LA), C. TEIGNE (CD Sud Estuaire), J.C. LEMASSON (Maire ST Aignan de Grand Lieu et VP Sud Loire Avenir), A. CANAC (CM Bouaye), M. ARNOUX (CMD Indre), J. RIPOCHE (Maire Rouans), L. NORMAND (Maire Cheix en Retz), M. DERANGEON (adj. St Mars de Coutais), F. HERVOCHON (Président Sud Loire Avenir), T. GADAIS (adj Cordemais et Président Estuarium), D. RONTE (VP Sud Loire Avenir), C. STEPHAN (Directrice Estuarium).

PERSONNES EXCUSEES : N. FLAURAUD (La Chapelle Launay), J. DROUAI (Chaumes en Retz), C. TRAMIER (Lavau sur Loire et Territoires44), S. REYNAUD (Malville), R. NICOLEAU (St Etienne de Montluc), A. MOINARD (La Montagne), E. TOURET (St Brevin les Pins), J. CHARRIER (St Mars de Coutais), P. BROUNAI (Le Pellerin), G. DURET (Indre), G. LEAUTE (Port St Père), P. CLAVIER (St Mars de Coutais).

Ordre du jour :

1. Expression libre sur le projet de Parc,
2. Points d'actualité,
3. Plan d'actions avant les élections régionales et départementales

1. Expression libre sur le projet de Parc

A l'exception de quelques élus, présents à l'origine de la formation de ce Groupe de réflexion, les membres réunis ce jour sont soit pour la très grande majorité de nouveaux élus, soit des représentants de Conseils de développement récemment conviés à y participer. Ainsi, afin que tout le monde ait le même niveau d'information, Cécilia Stephan, directrice d'Estuarium, a rappelé l'historique du projet et projeté une courte vidéo émanant de la Fédération des Parcs expliquant ce qu'est un PNR. Une carte du périmètre d'étude a été projetée matérialisant les communes ayant délibéré (21 à ce jour), celles dont une rencontre est programmée et celles qui semblent en bonne disposition pour l'organisation d'un rdv.

Elle a ensuite rappelé qu'un Parc est avant tout un projet de territoire dont la vocation est de protéger et de valoriser le patrimoine naturel, culturel et paysager. Le label « territoire d'exception », dont bénéficie les communes du parc, leur confère une place privilégiée dans les destinations touristiques remarquables.

Didier Ronté, Vice-président de Sud Loire Avenir, a précisé qu'il a une expérience concrète des Parcs naturels régionaux. Détaché de 1976 à 1981 par les CCI d'Alsace Lorraine et les Comités économiques et sociaux des deux régions, auprès des PNR de Lorraine et d'Alsace : Pont à Mousson (1974 - développement), Vosges du Nord (1976 -création), Ballon des Vosges (1989 - préfiguration), Forêt d'Orient (1970 – développement), il avait pour mission de les

accompagner dans leur création ou leur développement économique. Il a confirmé le grand intérêt juridique et technique de cette démarche qui peut associer des financements publics et privés pour un développement concerté et équilibré du territoire. Sur le plan financier, les décisions d'investissement et de fonctionnement, appartiennent aux élus du territoire, assistés de spécialistes composant la petite équipe technique. Les décisions ne viennent pas d'en haut contrairement aux parcs et aux réserves nationales. Demain, il s'agira d'écrire ensemble nord Loire et sud Loire notre charte qui doit être proposée, négociée, validée et adoptée, avant de s'imposer à tous. C'est une véritable feuille de route pour un développement équilibré de notre territoire, qui devra fixer les objectifs, les besoins, les priorités, et les moyens d'actions pour les réaliser. Elle doit être élaborée en parfaite concertation dans l'intérêt de tout le territoire.

S'en est suivie une expression libre du groupe au sujet du projet de Parc, dont voici quelques-unes des interventions recueillies :

A. Buguet : Avez-vous réalisé une projection budgétaire ?

C. Stephan : Non pas encore, on s'inspire de ce qui se fait ailleurs tout en prenant en compte les spécificités de notre territoire. Ici il existe déjà un certain nombre d'outils sur lesquels le parc pourra s'appuyer. Il est important de composer avec l'existant. Le GIP Loire Estuaire, Estuarium, le Département de Loire-Atlantique, les SAGE peuvent être de ceux-là. Les nouveaux parcs s'apparentent aujourd'hui à de petites agences d'ingénierie. Il n'y a plus forcément de Maison de Parc. Le PNR du Golfe du Morbihan créé en 2014 n'en a pas, il s'appuie sur l'ensemble des lieux déjà présents et dont c'est la vocation d'accueillir du public.

D. Ronté : Le budget du parc du Golfe du Morbihan est de 1 million d'euros. La directrice du Parc nous a fait savoir qu'en 2018 pour un 1 million d'euros investi, le parc a rapporté au territoire 7 millions d'euros.

F. Hervochon : Le PNR est une initiative locale, mais c'est la Région qui possède la compétence pour décider de la création d'un PNR et qui assume une grande part du budget (40% à 50% voire plus dans certaines régions). Le PNR est avant tout un assemblé, il ne doit pas venir en concurrence avec d'autres structures. Parmi les structures à associer au projet, il serait important de se rapprocher de la Chambre d'agriculture.

L. Normand : Les chasseurs et les pêcheurs doivent également être impliqués dans la réflexion.

C. Stephan : La Chambre d'agriculture, ainsi que les Fédérations de chasse et de pêche ont été conviées au colloque PNR que nous avons organisé en 2018 à Couëron. Pour ma part, la Fédération des chasseurs du 44 me convie à participer à son Assemblée générale et à partager leur repas lors de la battue qu'elle organise chaque année avec quelques édiles. Ils ne sont pas contre un projet de Parc, mais soutiennent avant tout un projet de Réserve Naturelle Régionale dont il pourrait avoir la gestion, et qui pourrait, selon eux, éviter une Réserve Naturelle Nationale.

B. Bonnet : Il faudrait de la même façon associer la Chambre de Commerce et d'Industrie, cela permettrait de rassurer notamment les élus de St Viaud et de Frossay qu'un Parc n'est pas incompatible avec le développement du Port sur leur territoire.

J.M. Hainigue : A l'échelle du Pays de Retz, nous n'avons pas entendu parler de ce projet de Parc. Nous nous interrogeons sur son rôle. Est-ce qu'il peut constituer un frein à la création d'un nouveau franchissement ?

T. Gadais : On ne sait pas encore ce que sera ce projet : pont ? tunnel ? Une telle décision nécessitera de la concertation, les communes du nord Loire et du sud Loire rassemblées dans un Parc auront d'autant plus de voix au chapitre que si elles restent isolées et sans vision globale et partagée avec celles de l'autre rive.

A. Canac : Sur les 56 PNR existants aujourd'hui, ce serait intéressant de pouvoir montrer ce qui se fait ailleurs.

C. Stephan : Sur le site internet dédié au projet que nous avons créé, nous avons tissé des liens vers des articles, des vidéos qui témoignent de la réussite de quelques actions reproductibles sur notre territoire. Dans sa phase de préfiguration, l'équipe technique devra prouver le mouvement en marchant, se mettre en situation en initiant des actions qui illustreront ce qui peut être attendu d'un Parc. Les élus pourront ainsi signer la charte en toute connaissance de cause.

C. Teigné : Il y a actuellement toute une réflexion quant au développement économique du sud Loire. Où cela en est ?

J. Garreau : La mise en tourisme autour du lac de Grand Lieu fait partie des actions qui vont contribuer à redynamiser notre territoire. La confiance a été créée, on peut imaginer que cette initiative crée un effet d'entraînement.

J.C. Lemasson : L'Etat a missionné un cabinet d'étude « L'atelier des territoires » pour définir un projet de territoire à l'échelle des communes concernées : « Vivre et travailler à proximité de l'aéroport Nantes Atlantique et du Lac de Grand Lieu ». Lors du dernier atelier, le projet de parc a pu être évoqué.

C. Stephan : L'agence en charge de l'étude m'a interrogée sur ce projet de Parc et m'a également conviée à participer le 21 janvier dernier à un atelier.

A. Canac : Sur la carte, on peut voir plusieurs petites zones blanches représentant les communes qui n'ont pas souhaité jusque-là prendre position quant au projet de Parc. Qu'est-ce qui les empêche de délibérer ?

C. Stephan : La raison principale, selon moi, c'est qu'elles ne savent pas ce qu'est un Parc. Cette méconnaissance engendre des craintes qui les empêchent de s'y intéresser. Peur de nouvelles contraintes environnementales ; alors qu'un Parc n'a pas de pouvoir réglementaire. Peur d'une complexification de la gouvernance, d'un millefeuille administratif ; alors qu'un Parc n'est autre qu'un projet, sans compétences administratives, ni juridiques.

J.C. Lemasson : Un projet de Parc Naturel Régional à l'échelle de l'estuaire de la Loire et du lac de Grand Lieu sans la commune de St-Philbert de Grand Lieu, dont le périmètre comprend toute la superficie du lac, est un problème.

J. Ripoche : Quelle est la position de Pornic Agglo sur ce dossier ?

D. Ronté : Je ne pense pas qu'ils aient un avis tranché. Dans le cadre de Sud Loire Avenir, j'ai pu rencontrer avec Dominique Raimbourg, Jean-Michel Brard, Président de Pornic Agglo Pays de Retz et Bernard Morilleau, Président du PETR et ancien membre de SLA à la création de l'association. Il serait bon de les rencontrer de nouveau précisément sur le sujet du projet de PNR et ce avant les élections régionales.

A. Canac : Est-ce que l'adhésion d'une intercommunalité est nécessaire à l'entrée de l'une de ses communes dans le parc ?

C. Stephan : Depuis 2017, ce n'est plus une obligation. Dans les faits c'est toujours mieux.

C. Teigné : Quelle place faites-vous aux Conseils de développement dans ce projet ?

C. Stephan : Lors de la dernière réunion du Groupe de réflexion les membres ont souhaité associer à ce projet les Conseils de développement en tant qu'instance démocratique, mais également parce que vous êtes à même de faire des propositions sur les politiques publiques et donc d'influer sur les élus et les citoyens.

2. Points sur l'actualité du projet

Le contexte sanitaire n'a pas permis au Groupe de réflexion de se réunir sur l'année 2020, ni de mettre en œuvre les actions envisagées, notamment l'organisation d'ateliers pour

l'écriture, de ce qui pourrait constituer la base d'un projet de Charte, et la création d'une exposition itinérante. C. Stephan expose aux membres la manière dont le projet a évolué durant l'année écoulée :

En février 2020, elle dit avoir rencontré à la mairie de Ligné, son maire Maurice Perrion, Vice-président en charge de l'environnement à la Région. Il a avoué ne pas connaître le dossier et ne s'en être pas vraiment intéressé jusque-là. Il m'a dit vouloir profiter d'une prochaine réunion programmée avec le Département pour recueillir la position de Philippe Grosvalet sur le sujet.

Le Conseil de développement d'Estuaire et Sillon a fait paraître en janvier 2020 une information sur le projet de Parc dans un Avis portant sur le thème de l'identité rurale du territoire.

En janvier 2020, elle a rédigé un courrier à l'attention du CESER des Pays de la Loire suite à un échange entre M. Denis élu à St Herblain et membre de Territoires 44 et Jacques Bodreau Président du CESER. Cela a abouti à une interpellation des élus régionaux sur le projet de PNR dans leur Rapport sur la nouvelle stratégie de développement du Port de Nantes Saint-Nazaire et d'un article dans la presse en décembre 2020.

Printemps 2020, elle a envoyé un mail au DGS des communes ayant délibéré pour qu'ils prévoient la désignation de représentants dans le GR après les élections et aux Conseils de développement pour leur proposer d'intégrer le GR.

Été 2020, elle a envoyé par mail et courrier la Plaquette « 5 points clés pour comprendre comment fonctionne un Parc », afin de relancer les communes n'ayant pas délibéré et inviter celles qui n'ont pas encore désigné de représentant pour le GR à le faire. 989 élus ont été touchés sur les 39 communes concernées.

En décembre 2020, Eric Thouzeau, Conseiller régional, en charge dans le précédent mandat du projet de Parc, a interpellé, comme chaque année depuis 5 ans, lors d'une session régionale, Maurice Perrion pour connaître la position de la Région sur le projet. La réponse lui sera donnée courant mars 2021.

Janvier 2021, elle a envoyé un courrier à l'attention des communes du nord Loire qui n'ont pas encore délibéré et un autre co-signé Estuarium/SLA en direction des mairies du sud Loire, pour solliciter des RDV.

3. Plan d'actions avant les élections de juin 2021

Les membres du Groupe de réflexion se sont accordés sur le fait qu'il est important de pouvoir interpeler les futurs candidats aux élections régionales et départementales sur le projet de Parc, afin qu'ils puissent l'inscrire dans leur programme. Selon Myriam Gandolphe, le projet figure en bonne place dans celui de l'équipe de Guillaume Garreau, élu pressenti pour la liste PS aux régionales. Freddy Hervochon en tant que Président de SLA propose qu'un courrier commun Estuarium/SLA puisse être adressé aux têtes de liste dès que ces derniers se seront déclarés officiellement.

Jean-Claude Lemasson, Vice-président de SLA en charge du suivi du projet de Parc a invité les membres du Groupe de réflexion à mettre par écrit les atouts et particularités de leur commune (pour les élus), de leur territoire (pour les conseils de développement), mais également les éléments fédérateurs qui nous rassemblent. Comme autre « devoir à la maison », Cécilia Stephan, directrice d'Estuarium suggère que chaque commune puisse

également s'exprimer sur ses attentes vis-à-vis du Parc dans les domaines de l'agriculture et de l'alimentation, de la culture, de l'éducation, de l'urbanisme et du paysage, de la biodiversité, de l'énergie et du climat et enfin du tourisme. Cette matière pourra faire l'objet d'une note qui accompagnera le courrier adressé aux candidats, ainsi ils pourront prendre toute la mesure du projet.

Parmi les initiatives, Mickaël Dérageon, adjoint au cadre de vie et à l'environnement de St Mars de Coutais a expliqué que sa commune souhaite associer sa population à la réflexion en organisant un groupe de travail citoyen. L'idée a ensuite germé au sein du Groupe de réflexion pour qu'une rencontre citoyenne, du type de celle qu'Estuarium a organisé en novembre 2018 à Couëron, puisse avoir lieu en sud Loire cette fois-ci, voire à Saint-Mars de Coutais si la commune est d'accord.

Thierry Gadais, le président d'Estuarium a rappelé qu'il est important avant toute chose de pouvoir récupérer un maximum de délibérations. C'est le nombre de communes intéressées par la relance de la réflexion qui pèsera dans le positionnement des élus régionaux. Il faut, selon lui, laisser passer les élections pour ouvrir le débat à la population. Il faut rester vigilant et ne pas aller trop vite. En attendant, Apolline Canac, Conseillère municipale de Bouaye suggère d'informer la presse sur ce qui va être mis en place par le Groupe de réflexion et de faire publier dans les magazines municipaux des articles concernant ce projet de Parc. Myriam Gandolphe, adjointe au maire de Saint-Herblain, propose qu'une tribune puisse être publiée dans ces derniers. Patrick Grolier, Maire de St Léger les Vignes suggère de relayer le petit film « Qu'est-ce qu'un Parc ? » sur les réseaux sociaux. Les membres ont souhaité profiter de la prochaine réunion du groupe de réflexion pour organiser une conférence de presse.

Au vu de l'ensemble des documents de travail et de communication attendus, Cécilia Stephan demande aux membres qu'un groupe de travail puisse se constituer. Spontanément une petite dizaine de personnes s'est portée volontaire : Marie-Pierre Ratez (Bouaye), Jacques Hédin (Conseil de développement d'Estuaire et Sillon), Jean-Claude Lemasson (Saint Aignan de Grand Lieu), Philippe Hidrot (Port Saint Père), Alain Fontaine (Malville). Ce groupe sera animé par Cécilia Stephan d'Estuarium et Didier Ronté de SLA.

Relevé de décisions :

- 1- Recueillir les dernières délibérations.
- 2- Organiser la conférence de presse.
- 3- Rédiger une tribune pour publication dans les magazines municipaux.
- 4- Rédiger le courrier pour interpeler les candidats aux élections régionales et départementales.
- 5- Préparer les supports qui vont permettre aux communes et aux conseils de développement de s'exprimer sur les attentes, les particularités de leur commune et territoire, mais également sur les éléments qui nous relient les uns aux autres.
- 6- Rédiger une note à partir des retours des communes et des conseils de développement.
- 7- Commencer à réfléchir à l'organisation de la Rencontre citoyenne.